



2017-10-124-DEEJ

nomenclature: 7.10



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 OCTOBRE 2017

OBJET : AVENANT ANNUEL À LA CONVENTION DE PARTENARIAT SAFRAN HELICOPTER ENGINES / COMMUNE DE TARNOS

L'an deux mille dix-sept, le cinq octobre, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRÉSENTS

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. LAPEBIE, M. HERVELIN, M. GONZALES, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, M. LAURENT, Mme CORRIHONS, Mme PICAT, Mme MOUNIER, M. GARANS, M. COUTIER, M. DUBUS, Mme SAINT-AUBIN, M. SAUBIETTE, Mme BISBAU, Mme PERIMONY-BENASSY, M. ROBLES, Mme FAURE, M. POULAERT

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS

Mme BAULON	procuration à	Mme NOGARO
M. LECERF	procuration à	M. HERVELIN
M. AJA	procuration à	M. DUBERT
Mme MONTAUCET	procuration à	M. LAPEBIE
Mme CAMBRONERO	procuration à	M. LAURENT

ABSENT EXCUSE:

M. SALLABERRY

ABSENTS

Mme DELAVENNE, M. CLAVERIE

SECRÉTAIRE DE SEANCE : M. PERRET

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 25

Nombre de pouvoirs: 5

Nombre de votants : 30



2017-10-124-DEEJ - AVENANT ANNUEL A LA CONVENTION DE PARTENARIAT SAFRAN HELICOPTER ENGINES /COMMUNE DE TARNOS

Par délibération du 21 décembre 2012, le Conseil municipal autorisait M. le Maire à signer une convention de partenariat avec l'entreprise Turbomeca de Tarnos, devenue depuis Safran Helicopter Engines, actant un partenariat pour la réalisation de la crèche municipale Antoine de Saint-Exupéry.

Cette structure a ouvert ses portes depuis le 1^{er} septembre 2014.

La Commune, gestionnaire de la structure, réserve 10 places d'accueil pour les enfants du personnel de l'entreprise, soit un tiers des 30 places disponibles.

En contrepartie, l'entreprise partenaire participe au financement annuel de la structure de manière forfaitaire, au prorata d'un tiers des frais de fonctionnement et des frais d'amortissement.

Les deux partenaires ont formalisé cet accord sur la base de chiffres prévisionnels par convention signée le 9 avril 2013. Chaque année, un bilan financier contradictoire est établi sur la base des chiffres actualisés devant conduire à mettre à jour l'annexe financière de cette convention.

Il convient de valider les fiches financières du bilan 2016 et du prévisionnel 2017 à l'effet de déterminer la participation de l'entreprise pour le budget 2017.

Les comptes ont donc été mis à jour au regard de ces nouvelles conditions et des versements mensuels déjà effectués par l'entreprise à la commune de Tarnos.

Il convient maintenant de formaliser ces modifications et mises à jour par l'avenant 2017 à la convention passée avec l'entreprise.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L2121-29,

Vu la délibération n° 2012-12-66 du 21 décembre 2012

Vu la convention passée avec l'entreprise Turbomeca le 9 avril 2013,

Vu le projet d'avenant et la fiche financière,

DÉLIBERE

PREND ACTE des bilans financiers 2016 (réalisé) et 2017 (prévisionnel) de la structure multi-accueil Antoine de Saint-Exupéry,



AUTORISE M. le Maire à signer la convention y afférant,

Vote: 30

Pour: 30

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)
Pour extrait certifié conforme
Tarnos, le 6 octobre 2017
Le Maire

